

NATIONS UNIES

Assemblée générale



CINQUANTIÈME SESSION

Documents officiels

CINQUIÈME COMMISSION
2e séance
tenue le
jeudi 21 septembre 1995
à 15 heures
New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 2e SÉANCE

Président : M. VILCHEZ ASHER (Nicaragua)

Président du Comité consultatif pour les questions
administratives et budgétaires : M. MSELLE

SOMMAIRE

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS ET DU RAPPORTEUR

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le présent compte rendu est sujet à rectifications. Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-0794, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GÉNÉRALE
A/C.5/50/SR.2
6 novembre 1995

ORIGINAL : FRANÇAIS

La séance est ouverte à 15 h 20.

ÉLECTION DES VICE-PRÉSIDENTS

1. Le PRÉSIDENT informe la Commission que le Groupe des États d'Afrique a proposé d'élire M. Ammar Amari (Tunisie) à l'un des postes de vice-président. S'il n'y a pas d'objection, il considérera que la Commission souhaite élire M. Ammar Amari au poste de vice-président par acclamation.
2. Il en est ainsi décidé.
3. M. Ammar Amari (Tunisie) est élu vice-président par acclamation.
4. Le PRÉSIDENT, après avoir informé la Commission que le Groupe des États d'Europe orientale avait besoin de davantage de temps pour s'entendre sur le nom d'un candidat au poste de vice-président, propose de reporter l'élection du deuxième vice-président.
5. Il en est ainsi décidé.

ÉLECTION DU RAPPORTEUR

6. Le PRÉSIDENT informe la Commission que le Groupe des États d'Europe occidentale et autres États a proposé d'élire M. Peter Maddens (Belgique) au poste de rapporteur de la Commission. Constatant qu'il n'y a pas d'autre candidature, il considère que la Commission souhaite s'abstenir de voter au scrutin secret.
7. Il en est ainsi décidé.
8. M. Peter Maddens (Belgique) est élu rapporteur par acclamation.
9. Le PRÉSIDENT note que le Bureau de l'Assemblée générale a fait siennes les recommandations du Secrétaire général sur l'organisation de la cinquantième session et des futures sessions de l'Assemblée (A/BUR/50/1). Il souligne notamment l'importance de la recommandation relative au quorum, de celle relative à la ponctualité et de celle selon laquelle les États Membres devraient éviter de présenter des propositions tendant à prier le Secrétaire général d'établir de nouveaux rapports. Le nombre de rapports à présenter a en effet une incidence directe sur le fait qu'ils puissent être disponibles en temps voulu, ce qui est indispensable au bon déroulement des débats.

ORGANISATION DES TRAVAUX (A/C.5/50/L.1)

Programme de travail de la Commission (A/C.5/50/L.1)

10. Le PRÉSIDENT se réfère au calendrier provisoire des travaux de la Commission établi par le Secrétariat en tenant compte, notamment, de la disponibilité de la documentation – dont l'état d'avancement figure dans une note du Secrétariat (A/C.5/50/L.1). Constatant que la quantité de travail impartie à la Commission n'a pas diminué, en raison de la multiplication des activités de l'Organisation, il souligne la nécessité d'une rationalisation des

/...

travaux. Le Président rappelle à cet égard que son prédécesseur avait présenté un projet de résolution sur la question et qu'il avait été décidé d'en reporter l'examen à la cinquantième session de l'Assemblée générale.

11. Le Président propose de commencer par le débat général consacré au projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 et de conclure l'examen en première lecture dudit projet avant la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation des Nations Unies. Il passe en revue les points de l'ordre du jour qui seront examinés avant et après cet événement en précisant que l'examen en deuxième lecture du projet de budget-programme se fera fin novembre. Il fait observer que l'examen des points 116 (Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies) et 119 (Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies) a été retardé. Il s'agit, dans le premier cas, de consacrer davantage de temps à d'autres questions importantes et, dans le deuxième cas, de permettre au Groupe de travail de haut niveau à composition non limitée sur la situation financière de l'Organisation des Nations Unies de présenter son rapport à l'Assemblée générale à sa cinquantième session.

12. M. MUÑOZ (Espagne), prenant la parole au nom de l'Union européenne, rappelle qu'à l'occasion de la présentation à l'Assemblée générale du rapport du Groupe de travail de haut niveau sur la situation financière de l'ONU, l'Union européenne s'était déclarée préoccupée par l'aggravation de la situation financière de l'Organisation que M. Connor, Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion, avait soulignée dans son discours. Il propose que le point 119 (Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies) soit examiné sans délai, et non pendant la deuxième semaine de décembre, et qu'à cette fin la Commission dispose d'informations actualisées et détaillées sur l'aggravation de la situation de trésorerie de l'Organisation. Il serait ainsi possible d'étudier au plus tôt les solutions proposées, notamment celles avancées par M. Connor.

13. M. DJACTA (Algérie) note que la documentation consacrée au point 119 de l'ordre du jour date de la quarante-huitième session de l'Assemblée générale (voir p. 6 du document A/C.5/50/L.1). Il estime qu'avant de discuter des mesures proposées par M. Connor ou d'autres mesures, il serait bon que le Secrétariat fournisse des informations sur la situation financière de l'Organisation en indiquant le montant des contributions acquittées et non acquittées par chaque État Membre, ce qui faciliterait également l'examen du budget.

14. Mme RODRIGUEZ ABASCAL (Cuba) propose que l'examen du point 115 (Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes) soit avancé à octobre en raison de la disponibilité de la documentation. Elle considère que le point 116 (Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies) doit être examiné au plus tôt, afin qu'une décision soit finalement prise – ce qui n'avait pas été le cas à la quarante-neuvième session – et que l'on dispose de suffisamment de temps pour les consultations. Elle estime, par ailleurs, que le rapport du Corps commun d'inspection intitulé "Responsabilité, gestion, amélioration et supervision dans le système des Nations Unies (partie II)" devrait être examiné au titre du point 116 de l'ordre du jour.

15. La représentante de Cuba souhaiterait que les rapports du Bureau des services de contrôle interne présentés dans le cadre du point 152 (Rapport du Secrétaire général sur les activités du Bureau des services de contrôle interne) soient également examinés au titre du point 118 (Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997), à l'image du rapport réalisé par ce Bureau sur l'audit de la gestion de la composante civile de la FORPRONU, dont l'examen se fera simultanément au titre du point 130 (Financement de la Force de protection des Nations Unies, de l'Opération des Nations Unies pour le rétablissement de la confiance en Croatie, de la Force de déploiement préventif des Nations Unies et du Quartier général des Forces de paix des Nations Unies).

16. La délégation cubaine demande si la réforme du système interne d'administration de la justice au Secrétariat des Nations Unies a été examinée, comme convenu, par la Sixième Commission, un tel examen étant indispensable. Elle estime également nécessaire qu'une décision soit prise sur le point 162 (Planification des programmes) avant que la Commission se prononce sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997.

17. M. GOKHALE (Inde) fait observer qu'à l'occasion de la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation, à laquelle prendront part les chefs d'État ou de gouvernement, les délégations de nombreux pays, notamment de pays en développement, n'auront pas les moyens de participer pleinement aux débats. Il propose donc que l'examen en première lecture du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 débute après le 27 octobre 1995 et que d'autres points, de moindre importance, soient débattus à la place. Comme la représentante de Cuba, il pense que la Sixième Commission devrait rendre son avis sur les implications juridiques de la réforme du système interne d'administration de la justice au Secrétariat avant que la Commission ne se penche sur les incidences financières et administratives du projet soumis par le Secrétariat.

18. M. ALOM (Bangladesh), partageant les préoccupations de l'Inde, propose que l'examen des points les plus importants (Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies, Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997, Planification des programmes, Gestion des ressources humaines) soit repoussé à fin octobre. Il se range aux vues exprimées par l'Espagne, au nom de l'Union européenne, au sujet du point 119 (Amélioration de la situation financière de l'Organisation des Nations Unies), mais tient à souligner qu'il ne peut être considéré isolément. Aussi, serait-il, selon lui, préférable que les points liés à cette question (Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies, Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies, Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997, Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies, Gestion des ressources humaines) ne soient pas débattus avant l'examen du point 119 et notamment avant la réunion commémorative extraordinaire, qui pourrait avoir des retombées positives.

19. Mme PEÑA (Mexique) estime que le point 119 de l'ordre du jour doit être examiné sans tarder et qu'étant donné l'importance de la question, il faudrait que le Secrétaire général présente un rapport sur la situation financière de

l'Organisation. Elle rappelle que la Cinquième Commission n'avait eu droit qu'à une déclaration orale du Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion à la quarante-neuvième session de l'Assemblée générale. Elle comprend les préoccupations exprimées par certaines délégations concernant la date de l'examen en première lecture du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997 et, comme le représentant de l'Inde l'a suggéré, pense que l'on pourrait aborder les questions les moins controversées en début de session, par exemple les points 121 (Plan des conférences) et 122 (Barème des quotes-parts). Elle propose, enfin, d'avancer l'examen des points 116 (Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies) et 162 (Planification des programmes), qui ont des incidences sur le projet de budget-programme pour l'exercice biennal 1996-1997.

20. M. MENKVELD (Pays-Bas) appelle l'attention de la Commission sur une question relevant du point 141 (Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies), à savoir le calcul de la quote-part de la République tchèque et de la Slovaquie, pays devenus Membres de l'Organisation en 1993. Après avoir rappelé la décision prise de diviser entre les deux États la quote-part de l'ex-Tchécoslovaquie au budget ordinaire pour la période 1992-1994, il fait observer que la question de la contribution de ces deux pays au financement des opérations de maintien de la paix n'est toujours pas résolue. En vertu de l'arrangement transitoire en vigueur, les deux États Membres ne contribuent pas au financement des opérations de maintien de la paix, leur quote-part respective étant répartie entre tous les autres pays. Il est donc de l'intérêt de tous les États Membres de régler cette question, étant entendu que l'arrangement trouvé serait susceptible d'être revu en fonction des décisions que l'Assemblée générale serait amenée à prendre. À ce propos, la délégation néerlandaise se déclare favorable à une révision complète du système spécial de répartition des dépenses de maintien de la paix.

21. Mme ALMAO (Nouvelle-Zélande) appuie le projet de programme de travail, notamment la date prévue pour l'examen en première lecture du projet de budget-programme de l'exercice biennal 1996-1997. Étant donné que les documents budgétaires, le rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) et le rapport du Comité du programme et de la coordination (CPC) y relatifs sont disponibles depuis un certain temps déjà et en raison des graves problèmes de trésorerie rencontrés par l'Organisation, elle estime que le débat général sur ce point de l'ordre du jour devrait débiter au plus tôt. Partageant les observations faites par l'Espagne au nom de l'Union européenne quant à la nécessité de disposer d'informations détaillées sur la situation de trésorerie de l'Organisation, elle souhaiterait recevoir le plus tôt possible des informations à jour à ce sujet, bien qu'elle soit prête à attendre le mois de décembre, comme prévu dans le projet de programme de travail, pour examiner la question.

22. M. HANSON (Canada) appuie sans réserve les grandes lignes du programme de travail proposé par le Président. Vu la situation financière de l'Organisation, il faut absolument commencer dès que possible à examiner le projet de budget-programme pour 1996-1997, afin de pouvoir lui consacrer le temps qu'il mérite. Si la première lecture était reportée à une date plus lointaine, la Commission risquerait d'être contrainte d'examiner la question dans de mauvaises conditions, ce qui serait très ennuyeux. D'autre part, le Canada partage l'avis

de ceux qui ont demandé que la Commission aborde sans tarder la question de la situation financière de l'Organisation – ne serait-ce que pour être informée en détail de la gravité de cette situation, qui n'est pas sans incidence sur le budget-programme. Enfin, il comprend bien les délégations qui ont fait état des problèmes que leur pose la simultanéité de certains grands événements diplomatiques, mais les dates en sont connues depuis suffisamment longtemps pour que chacun ait eu le loisir de prendre ses dispositions en conséquence. Il faut donc espérer que les délégations en question rejoindront le camp de ceux qui souhaitent commencer dès que possible à examiner le budget-programme et les autres questions d'importance primordiale dont est saisie la Commission.

23. M. BALUCH (Pakistan) approuve l'organisation générale du programme de travail, mais il pense qu'une certaine souplesse serait de mise. Premièrement, il est urgent que la Commission soit informée de la situation financière de l'Organisation. Dans l'idéal, il aurait fallu commencer par là, avant même d'aborder le budget-programme. Puisque ce n'est pas possible, il faudrait au moins avancer un peu le début du débat sur la situation financière, afin de disposer des éléments à la lumière desquels le budget-programme doit être examiné. Deuxièmement, s'il est vrai que la date du Sommet des chefs d'État et de gouvernement est connue depuis longtemps, il n'en reste pas moins que la semaine en question (du 21 au 25 octobre) sera extrêmement chargée et difficile, et qu'il serait donc préférable d'envisager d'aménager le programme prévu pour cette période-là.

24. M. JESENSKY (Slovaquie), répondant au représentant des Pays-Bas sur la question de la fixation des quotes-parts de la République tchèque et de la Slovaquie dans le financement des opérations de maintien de la paix, tient à souligner l'importance de cette question, qui a des incidences financières considérables et qui, faut-il le rappeler, est en suspens depuis près de trois ans et a déjà fait l'objet de délibérations longues et difficiles. M. Jesensky ne doute pas que l'on puisse trouver une solution qui tienne compte de la capacité de paiement de son pays et de sa qualité de nouveau Membre de l'Organisation. Il pense que le Bureau se penchera sur la question, et il le remercie d'avance de ses suggestions concernant la manière de régler le problème.

25. M. SRAMEK (République tchèque) appuie la proposition des Pays-Bas tendant à inscrire cette question à l'ordre du jour de l'Assemblée générale à sa cinquantième session. En effet, la question reste posée depuis qu'en 1993 la République tchèque, nouvellement admise à l'ONU et se trouvant aux prises avec les difficultés dues au passage à l'économie de marché et à sa séparation de la Slovaquie, a demandé à faire partie du groupe C. À l'époque, les États Membres ne sont pas parvenus à un accord et la question a été reportée. Depuis, on aurait pu espérer que la question soit éclairée par les travaux du Groupe de travail de haut niveau sur la situation financière de l'ONU, mais aucun résultat tangible n'a encore été obtenu.

26. Mme RODRIGUEZ ABASCAL (Cuba) souhaite s'associer aux observations faites par la délégation indienne, car les problèmes que celle-ci a évoqués sont communs aux délégations de la plupart des pays en développement.

27. M. ELZIMAITY (Égypte) appuie également la proposition indienne tendant à reporter l'examen du projet de budget-programme après la célébration du cinquantième anniversaire de l'Organisation. La Commission pourrait entendre la déclaration du Secrétaire général et le rapport du Président du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) le 4 octobre, mais entamer son débat à une date ultérieure. Cela ne l'empêcherait pas de terminer ses travaux en temps voulu, comme le prouve l'expérience de 1993, où les documents n'avaient été disponibles qu'en novembre et non en mai, comme en 1995.

28. M. TOYA (Japon) dit qu'il ne faut épargner aucun effort pour rationaliser les travaux de la Commission, dont la tâche est rendue encore plus importante par la crise financière sans précédent que traverse l'Organisation. La Commission a un grand nombre d'autres questions à examiner, et la situation exige qu'elle se fixe des priorités. Le Japon approuve l'idée d'entamer plus tôt l'examen du point 119 (Amélioration de la situation financière de l'Organisation), afin que la Commission soit mise au courant de la situation. En ce qui concerne le point 118 (Projet de budget-programme pour 1996-1997), qui est le plus urgent, il faudrait commencer à en débattre le plus tôt possible, éventuellement en octobre.

29. M. SHARP (Australie) reconnaît que la Commission se trouve devant un dilemme : d'un côté, il conviendrait de commencer sans tarder à examiner les documents budgétaires qui ont été disponibles depuis un certain temps déjà, ainsi que les commentaires du CCQAB; de l'autre, il est vrai qu'il faut tenir compte des réunions qui auront lieu au cours de la deuxième quinzaine d'octobre. Aussi l'Australie est-elle prête à s'associer au consensus qui se dégagera quant à la date à laquelle la Commission compte entamer son débat budgétaire. D'autre part, il conviendra de profiter des services de conférence qui seront disponibles les premières semaines d'octobre – notamment compte tenu de ce qu'il faut absolument que la Commission soit mise au courant au plus tôt de la situation de trésorerie de l'Organisation et de l'ampleur de la crise financière.

30. Mme SHEAROUSE (États-Unis) approuve sans réserve le projet de programme de travail et pense qu'il faudra s'y tenir strictement, surtout en ce qui concerne le projet de budget-programme, qu'il convient de commencer à examiner le plus tôt possible.

31. Mme EMERSON (Portugal) s'associe à la déclaration faite par l'Espagne au nom de l'Union européenne. Elle tient à féliciter le Secrétariat et le CCQAB d'avoir produit aussi tôt les documents relatifs au budget, ce qui devrait éviter à la Commission de se heurter à nouveau aux difficultés rencontrées en 1993. Quant aux observations qui ont été faites à propos du programme de travail, il ne s'agit pas d'opposer pays en développement et pays développés : c'est aux délégations peu nombreuses, quelles qu'elles soient, que la situation pose des problèmes. Il convient d'en tenir compte, notamment en ce qui concerne la période critique signalée par le représentant du Pakistan, mais il reste que les travaux doivent démarrer le plus tôt possible et que la planification des programmes devrait, comme par le passé, être abordée au même moment que le budget-programme.

32. M. GOUHENNY (Ukraine) approuve le projet de programme de travail. Une part importante du temps disponible doit naturellement être réservée au débat budgétaire. En revanche, il ne paraît pas judicieux, une année d'adoption du budget, d'aborder la question de la gestion des ressources humaines (point 163) dès le premier mois de la session.

33. La question des contributions de la République tchèque et de la Slovaquie, qui a été soulevée par les Pays-Bas, est très importante. Il semble que le règlement intérieur prévoie que ce soit en séance plénière, sur la recommandation du Bureau, que l'Assemblée puisse décider d'ajouter un point à son ordre du jour, mais la question devrait être examinée par la Cinquième Commission à la présente session, par exemple au titre du point 141 (Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix). À ce propos, il faut signaler qu'aucune documentation n'a été publiée sur le point 141 b), qui concerne l'Ukraine, depuis la quarante-septième session. S'il n'existe pas de documents nouveaux, peut-être conviendrait-il de redistribuer les anciens en tant que documents de la cinquantième session.

34. L'Ukraine partage l'avis de l'Union européenne et des autres délégations qui ont insisté sur l'importance que la Commission devrait accorder au point 119 (Amélioration de la situation financière de l'Organisation). La principale tâche de la Commission est en effet de faire en sorte que l'ONU puisse fonctionner dans des conditions normales sur le plan financier, sans quoi elle ne pourrait pas mener à bien les activités qui lui sont dévolues en vertu de la Charte.

35. M. ACAKPO-SATCHIVI (Secrétaire de la Commission) rappelle que les délégations sont en possession des propositions budgétaires du Secrétaire général depuis plus de trois mois, et des recommandations du CCQAB depuis presque un mois. Il ne paraît pas souhaitable de retarder l'examen de la question, il faut au contraire le faire démarrer le plus tôt possible compte tenu des longues négociations qui seront nécessaires pour aboutir à une résolution à la fin de la session. Le Secrétaire propose donc que la présentation du projet de budget-programme et des rapports du CCQAB et du Comité du programme et de la coordination (CPC) soit fixée au 4 octobre, et qu'à partir de cette date on prévoie un débat général d'une durée d'une à deux semaines. Quant à la première lecture du budget, le Bureau examinera la question afin d'en rendre compte à la Commission à sa prochaine séance.

36. Les membres de la Commission s'accordant à penser qu'il faut entreprendre le plus rapidement possible l'examen du point 119, le Secrétaire compte consulter le Secrétaire général adjoint à l'administration et à la gestion afin de savoir à quelle date le Secrétariat sera en mesure de présenter un rapport, tout au moins oral, sur la situation financière de l'Organisation. Il en avisera la Commission à sa prochaine séance.

37. En ce qui concerne l'intervention de Cuba concernant la planification des programmes, le Secrétaire rappelle que c'est la Cinquième Commission elle-même qui, ne parvenant pas à un consensus, a décidé en juillet de renvoyer la question à la cinquantième session. C'est pourquoi il est proposé d'examiner cette question en même temps que le projet de budget-programme.

38. Le problème des contributions de la République tchèque et de la Slovaquie au financement des opérations de maintien de la paix de même que la question du reclassement de l'Ukraine présentent des aspects politiques que le Bureau examinera dès que possible.

La séance est levée à 16 h 40.